



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine

Question écrite n° 103124

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les propriétés du cannabis. Un étudiant en doctorat de pharmacologie à l'université de Jérusalem a développé une méthode pour faire baisser la tension (hypertension) grâce à un composant de la plante du cannabis. Pour son travail sur les effets cardiovasculaires des cannabinoïdes (composés chimiques dérivés du cannabis), il a été élu parmi les lauréats du Kaye Innovation Awards. Les effets bénéfiques hypotenseurs des cannabinoïdes étaient connus, mais jusqu'à présent leurs propriétés de psychotrope, notamment les effets hallucinatoires, en empêchaient l'usage médical. L'innovation consiste en la création d'une version synthétique d'un constituant du cannabis, le cannabigerol, qui ne présente aucun effet psychotrope. D'autre part, des essais ont révélé que ce composé a d'autres effets positifs tels que la relaxation des vaisseaux sanguins et un effet anti-inflammatoire. En conséquence, il lui demande s'il envisage de porter son attention sur cette innovation.

Texte de la réponse

Les travaux de recherche portant sur les effets bénéfiques d'une version synthétique du cannabis sur l'hypertension artérielle, sans effets psychotropes, sont prometteurs mais demeurent à un stade préliminaire. En effet, en vue de leur mise sur le marché les médicaments suivent un processus de développement en plusieurs étapes distinctes. Ainsi, les études chez l'homme, c'est-à-dire les recherches biomédicales constituant la dernière étape du développement, sont précédées d'une phase de développement préclinique. Celle-ci comprend des études pharmacologiques et toxicologiques, qui permettent de vérifier l'innocuité, le pouvoir immunogène et la tolérance du produit sur différentes espèces animales, en utilisant la même voie d'administration que celle indiquée chez l'homme. Ensuite, le développement clinique est basé sur des études se déroulant en trois phases. Les études pharmacologiques dites « de phases I et II » visent à évaluer notamment les caractéristiques de la réponse immune, l'interaction avec d'autres produits, la relation dose/réponse et le mode d'administration. La tolérance est évaluée tout au long du développement, de la phase I à la phase III, et l'efficacité essentiellement au cours de cette dernière phase. L'ensemble de ce processus de développement s'étale sur plusieurs années. Une autorisation de mise sur le marché (AMM), ou la modification d'une AMM existante, n'est finalement accordée (ou refusée) qu'après une évaluation de la qualité, de l'efficacité et de l'innocuité du médicament, au vu des résultats des études précitées et de son rapport bénéfice/risque. S'agissant des travaux relatifs à la création d'une version synthétique du cannabigerol, il y a lieu donc de rester prudent quant aux débouchés thérapeutiques que l'on peut en attendre, cette méthode n'ayant pas encore fait l'objet d'un développement clinique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103124

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 septembre 2006, page 9287

Réponse publiée le : 28 novembre 2006, page 12560